



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JANVIER 2024



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale 021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch jusqu'au mercredi 28 février 2024, les chiens achetés ou reçus en 2023:

- les chiens nés en 2023 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2023
- les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2023 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Nous rappelons que **toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.**

Il est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique et il est interdit de les laisser rôder.



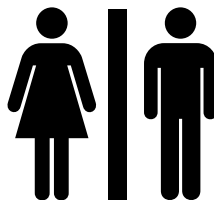
CARTE JOURNALIÈRE "COMMUNES"

Comme annoncé dans la presse en début d'année, le concept des cartes journalières "communes" a été revisité et fonctionnera sous une nouvelle forme dès janvier 2024. Les citoyens pourront se rendre dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation, et acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune au prix de frs 52.- Si l'achat est effectué moins de 10 jours avant la date du voyage, le prix passe alors à frs 88.-. A noter que des tarifs plus avantageux sont proposés pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (respectivement frs 39.- et frs 59.-). Sachez encore que la carte sera nominative. Les disponibilités pourront être consultées sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. La commune de Grancy délègue cette prestation à la commune de Cossonay, c'est pourquoi, pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le greffe municipal de Cossonay au 021 863 22 00.

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES

Fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.

Les Municipalités et les Services intercommunaux d'épuration des eaux usées sont aux prises avec des boules de fibres provenant de lingettes humides et d'autres articles hygiéniques qui obstruent les pompes et qui doivent être enlevées manuellement de manière laborieuse.



VOTATION FEDERALE DU 3 MARS 2024

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **3 mars 2024** pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 2 objets

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 3 mars 2024 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé le **lundi 12 au 16 février 2024**. Réouverture le mardi 20 février 2024 à 15h30

WWW.GRANCY.CH



ECHENILLAGE DES PINS

La Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où elle fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc). Le seul moyen de lutte est de couper les nids et de les détruire par le feu.

C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition et au plus tard le 1er février 2024

Des informations générales sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/

A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, la commune ordonnera les travaux aux frais des personnes concernées.



COURS DE ZUMBA - SALLE VILLAGEOISE

Un cours de zumba (danse latino-cardio) est proposé par Mme Babara Müller tous les **mercredis** à la salle villageoise, sauf vacances scolaires, de **12h15 à 13h15**

(45 minutes Zumba-15 minutes CIRCL Mobility). Prix frs 5.- par leçon.



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 021 800 06 14

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg Boursière
communale

Heures d'ouverture:
mercredi de 08h00 à 09h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY

WWW.GRANCY.CH